

Préavis intercommunal N° 25-2021 au Conseil communal

sollicitant

un crédit d'investissement de CHF 1'103'600.- destiné à la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley Coulisses et à la démolition du mur de soutènement de l'avenue de Malley

Date proposée pour la séance de Commission :

**Mardi 16 novembre 2021 à 18h30
Castelmont, salle 1&2**

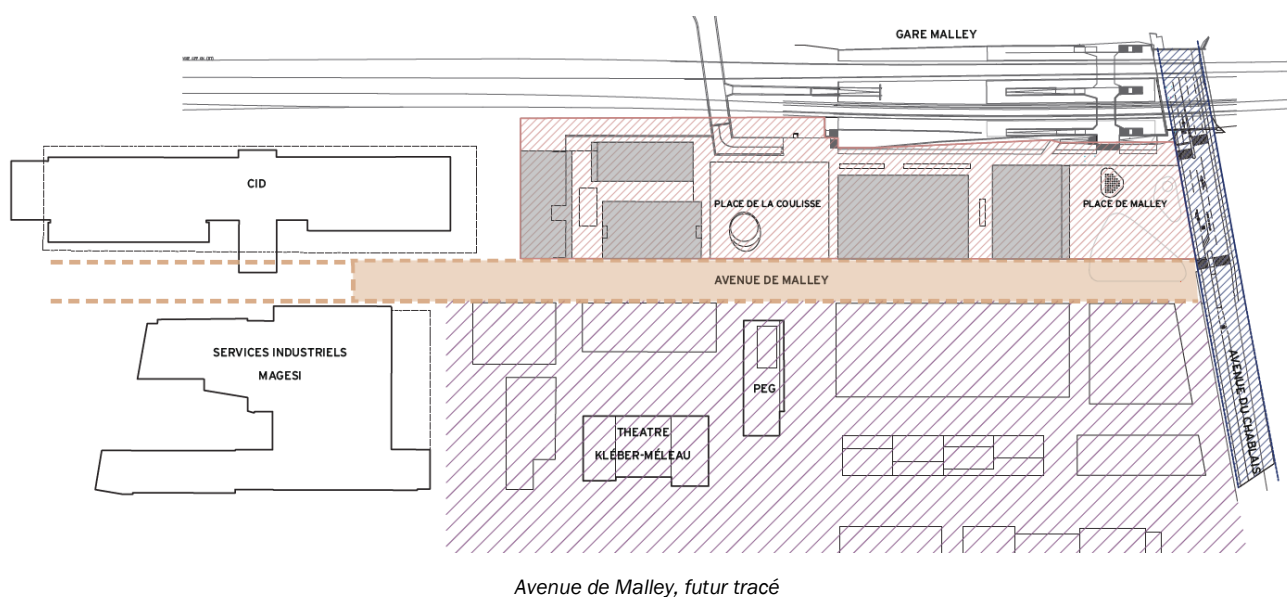
Délégués(es) de la Municipalité :
Alain Gilléron, Rébecca Joly

Prilly, le 2 novembre 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter le Conseil Communal pour l'octroi d'un crédit d'investissement pour la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley-Coulisses en lien avec la construction de Malley-Gare et du tronçon de l'avenue de Malley desservant le quartier ainsi que la démolition d'un mur de soutènement sur l'Avenue du Chablais.



Le montant d'investissement brut se monte à CHF 1'103'600.-TTC, ceci avant déduction de la participation des propriétaires fonciers et des recettes pour maîtrise d'ouvrage, pour un montant global supputé de CHF 559'200.- TTC. Le montant net final à charge de Prilly est estimé à CHF 544'400.- TTC.

Il est précisé que les crédits d'études pour l'ensemble des phases de projet, y compris son exécution, ont déjà été alloués par le Conseil Communal dans le cadre du préavis intercommunal n°3-2018 *Développement de Malley*.

La seconde partie du système d'évacuation des eaux sera réalisée dans la même temporalité que les projets immobiliers du plan d'affectation (PA) Malley-Gazomètre (horizon 2025-2030).

Le système d'évacuation des eaux est constitué d'un collecteur d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) ainsi que d'un bassin de rétention des eaux usées.

Cet équipement, situé à cheval sur les communes de Prilly et Renens, sera financé à part égale par ces dernières.

Conformément au contrat de droit administratif signé entre Prilly et Renens, le suivi administratif de cet investissement sera assuré par Renens. Les deux communes assument à part égale l'avance de trésorerie nécessaire en attendant le versement des propriétaires fonciers.

De ce fait, la Municipalité demande la moitié du crédit brut total.

2. Contexte

Le présent préavis s'inscrit dans la mise en application des dispositions explicitées dans le préavis 3-2018 concernant les équipements publics des PA de Malley-Gare et Malley-Gazomètre.

Dans le cadre du Schéma directeur intercommunal de Malley, le secteur de Malley, à cheval sur les communes de Prilly et Renens, est en forte mutation. Le secteur fait l'objet de plusieurs plans d'affectation. Le PA Malley-Gare et le PA Malley-Gazomètre forment ensemble le projet Malley-Coulisses et possèdent des équipements généraux communs. Ces deux quartiers sont donc interdépendants mais leurs stades de développement diffèrent dans le temps. En effet, la réalisation de Malley-Gare est prévue pour 2021-2024 alors que Malley-Gazomètre ne verra pas le jour avant 2025. Au vu de cette temporalité d'exécution différente, il s'agit d'équiper le quartier Malley-Gare pour garantir son bon fonctionnement, tout en anticipant et préservant le développement futur de Malley-Gazomètre.

L'équipement général d'accès aux quartiers Malley-Gare et Malley-Gazomètre a commencé à se matérialiser par la réalisation du Trait d'union en 2020 (anciennement nommé Passage inférieur des Coulisses, objet du préavis n° 13-2017).

Autre objet faisant partie de l'équipement général, l'avenue de Malley se définit comme projet d'infrastructure routière avec une forte sensibilité urbanistique. Colonne vertébrale du projet Malley-Coulisses, l'avenue de Malley représente l'axe de desserte commun des quartiers Malley-Gare et Malley-Gazomètre. Elle se situe entre l'avenue du Chablais et la déchetterie (CID) et est constitué :

- d'aménagements en surface (arbres, chaussée, luminaires, promenades, etc.)
- d'infrastructures souterraines, principalement le système d'évacuation des eaux des quartiers, objet du présent préavis.

Afin que sa mise en service coïncide avec la livraison des immeubles et espaces publics de Malley-Gare, un premier tronçon doit rapidement être réalisé. Ceci permettrait de prévoir une réalisation simultanée entre les travaux spéciaux et de terrassement avec les collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) dans le but de pouvoir s'y raccorder lors des travaux du gros œuvre des bâtiments Malley-Gare.

Sur ce même tronçon, les aménagements de surface seront réalisés en même temps que les espaces publics et aménagements extérieurs, c'est-à-dire dans la dernière année de construction du projet de Malley-Gare. Ils feront l'objet d'un préavis spécifique.

Les autres tronçons de l'avenue (de la déchetterie jusqu'à l'avenue de Longemalle) seront réalisés dans un deuxième temps afin de coïncider avec le développement de Malley-Gazomètre.

Le projet d'évacuation des eaux a connu plusieurs modifications et a évolué en fonction de l'avancée des études comme explicité ci-après.

3. Descriptif du projet

3.1 Etudes entreprises

3.1.1 Etudes hydrauliques

La Fabrique de Malley a mandaté des études hydrauliques, en deux phases, entre septembre 2019 et mai 2020. Dans un premier temps, une analyse critique du concept de gestion des eaux de Malley-Coulisses a été menée. Elle s'est notamment concentrée sur les études préliminaires menées lors du concours d'urbanisme en 2012-13 ainsi que sur les rapports 47 OAT accompagnant les procédures d'affectation des quartiers Malley-Gare et Gazomètre. Dans un second temps, cette analyse critique a permis au mandataire chargé des études hydrauliques de formuler des propositions de variantes adaptées aux conditions actuelles.

3.1.2 Conclusions de la phase 1

Les conclusions de l'analyse critique sont les suivantes :

- La conception (bassin et canaux longitudinaux en béton) et les objectifs d'aménagements issus des études urbanistiques et précisés dans les Conventions d'équipement technique (évacuation des eaux, valeur écologique, valeur urbanistique et paysagère) sont incompatibles.
- La faisabilité du concept prévu dans les études de Malley-Coulisses (bassin d'agrément, canaux à ciel ouvert, gestion centralisée des eaux météoriques) est remis en cause en raison des linéaires, des pentes et des profondeurs nécessaires au bon fonctionnement hydraulique ainsi qu'au positionnement des réseaux existants.
- Le concept de l'évacuation des eaux prévu initialement ne tenait pas compte du décalage temporel entre la réalisation de Malley-Gare et de Malley-Gazomètre. De plus, le concept comprenait le collecteur d'eau usée sous l'avenue du Chablais non réalisé à ce jour et omettait la présence d'un collecteur d'importance traversant le site de Malley-Gazomètre.

3.1.3 Conclusions de la phase 2

À la suite de la phase 1, il a été convenu de reprendre le concept de gestion des eaux claires sur Malley-Coulisse en même temps que la reprise des études sur le plan de quartier Malley-Gazomètre. La priorité est notamment mise sur l'étude du système d'évacuation des eaux en lien avec le projet Malley-Gare, dont la construction doit débiter en 2022.

L'étude hydraulique avait pour objectif de présenter plusieurs variantes de concepts d'évacuation des eaux à l'échelle de Malley-Coulisse. Les variantes définissaient les bassins versants, tracés, pentes, diamètres et profondeurs des collecteurs projetés, ainsi qu'un pré-dimensionnement des ouvrages spéciaux à mettre en place. Les nouvelles données suivantes ont dû être prises en compte :

- dates de réalisations différées des deux plans d'affectation (période transitoire à anticiper) ;
- absence de collecteur d'eau usée dans l'avenue du Chablais ;
- présence du collecteur existant sur Malley-Gazomètre ;
- incompatibilité actuelle entre les PGEE de Prilly (séparatif complet) et de Lausanne (partiellement séparatif), notamment au sujet de l'affectation du collecteur du Galicien (eaux claires ou eaux mixtes).

3.1.4 Concept retenu

La variante du système d'évacuation des eaux claires et des eaux usées retenue a pour caractéristique :

- deux bassins versants pour les eaux claires correspondant aux périmètres des deux plans de quartiers Malley-Gare et Malley-Gazomètre ;
- un seul bassin versant pour l'ensemble des eaux usées, excepté pour le Service Achat & Logistique Ville de Lausanne (SALV) ;
- un seul point de rejet (exutoire) au droit de l'avenue du Chablais ;
- affectation du collecteur existant aux eaux claires du quartier Malley-Gazomètre ;
- réalisation d'un bassin de rétention des eaux usées permettant de limiter les impacts des déversements des eaux usées dans le système unitaire, ce dernier étant éventuellement appelé à évoluer.

Le système d'évacuation des eaux claires (EC) et usées (EU) est présenté schématiquement ci-dessous. Bien que la partie se trouvant au droit du projet Malley-Gare doive être réalisée et terminée en 2022, le concept prend en compte l'ensemble du projet Malley-Coulisses (Malley-Gare : teinté jaune, Malley-Gazomètre : teinté violet).



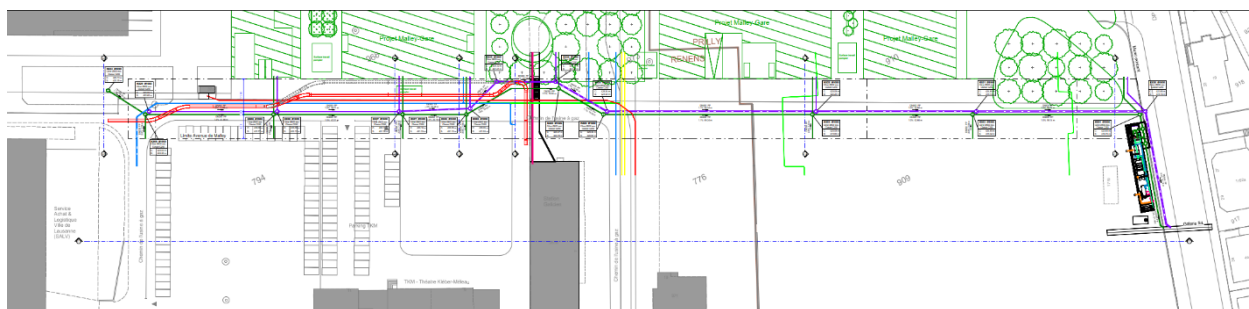
Concept d'évacuation des eaux (variante retenue), Holinger, 2020

3.2 Descriptif du projet

3.2.1 Description fonctionnelle

L'évacuation des eaux se fait dans un système séparatif conformément aux exigences des PGEE de Prilly et Renens. Les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires se trouvent dans la même fouille.

Le tracé des collecteurs passe sous la future chaussée de l'avenue de Malley avec un "détour" au droit du poste électrique du Galicien (PEG), en raison de la présence de la galerie technique souterraine du PEG. Les eaux collectées seront acheminées à la STEP de Vidy, en passant par le voûtage du Galicien. Le point de raccordement au réseau existant se situe dans une galerie souterraine appartenant aux Services industriels de Lausanne, datant de la construction de l'usine à gaz (vers 1910). Cette dernière passe sous l'avenue du Chablais et rejoint le Galicien à environ 80 m plus à l'est. Le collecteur d'eau usée sera connecté à un bassin de rétention situé sous l'avenue de Chablais, au droit de son intersection avec la future avenue de Malley.



Tracé des collecteurs et emplacement du bassin de rétention des eaux usées, Holinger, 2020

Les futurs collecteurs EC sont en tête de réseau, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de débit à reprendre de l'amont. Les collecteurs EC évacueront les eaux de Malley-Gare et les eaux de l'avenue de Malley.

Pour les parcelles avec immeubles, la rétention des eaux pluviales est obligatoire. La limitation du débit déversé par les ouvrages de rétention est prise en compte dans le dimensionnement. Les eaux pluviales récoltées sur la future avenue de Malley ne nécessitent pas de rétention.

Les futurs collecteurs EU récolteront la quasi-totalité des eaux de l'ensemble des quartiers Malley-Gare et Malley-Gazomètre, y compris celles de la déchetterie (CID).

Le bassin des eaux usées vise à :

- retenir les eaux usées pour éviter leur déversement dans le Léman en cas de fortes précipitations, ceci minimise les impacts environnementaux ¹ ;
- respecter les planifications et règlements en vigueur (PGEE, règlement du plan d'affectation, règlements Communaux d'épuration, etc.) au sein des trois Communes du bassin versant hydraulique : Prilly, Renens et Lausanne ;
- assurer la flexibilité du système de récolte des EU et des EC de secteur de Malley-Coulisses par rapport aux évolutions du réseau principal en aval (réseaux de l'avenue du Chablais et du Galicien sur les Communes de Prilly et Lausanne), régit par le PGEE de la Ville de Lausanne, dont la temporalité dépasse largement la réalisation de Malley-Gare ;
- valoriser la chaleur des eaux usées stockées ; cette valorisation est une conséquence indirecte de la mise en place de ce bassin et a été identifiée comme une opportunité ².

3.2.2 Description technique

3.2.2.1 Collecteurs

Les caractéristiques principales des collecteurs sont les suivantes :

Caractéristiques	EU	EC
Longueur totale [m]	416	368
nombre de chambres	10	10
nombre de tronçons	16	10
Prof. moy. des chambres [m]	4,5	4,1
Pente min	1%	1%
Pente max	2%	9%
Diamètres	250 à 315 mm	250 à 500 mm
Matériau	PP	PP
Enrobage béton	dès 4.20 m	dès 4.20 m

Pour les collecteurs des EC, les hypothèses suivantes sont prises en considération dans le dimensionnement :

- Temps de retour de la pluie : 5 ans.
- Intensité de la pluie de dimensionnement : 290 (l/s)/ha = 106 mm/h.
- Débit spécifique issu des parcelles avec rétention : 20 (l/s)/ha.
- Coefficient de ruissèlement de la future Avenue de Malley : 0,7.

¹ Les EU sont la majeure partie du temps déversée directement dans le Galicien dont l'exutoire est la STEP de Vidy, qui traite ces eaux avant rejet dans le Léman. Lors d'épisodes orageux, seule une partie de cette pollution peut être prise en charge avant d'être déversée dans le lac. Le bassin retient donc les EU suffisamment de temps pour laisser passer les EC sans mélange avec les EU avant de revenir à la situation normale en évitant le rejet direct des EU dans le Léman. Selon les estimations, le volume annuel retenu par le bassin (basé sur 80 déversements par année) peut être estimé à 4500 m³, ce qui représente la production d'eaux usées de plus de 70 personnes durant une année.

En pratique, lorsqu'il pleut beaucoup et que le déversoir d'orage du Capelard (sur territoire lausannois) est proche de déverser, un signal est envoyé à une vanne motorisée pour commander la fermeture du bassin. Ainsi les EU de tout le quartier sont stockées temporairement, jusqu'à ce que l'orage passe, et seules les eaux pluviales continuent vers l'aval et sont rejetées au Léman. Sans signal du Capelard, la vanne reste ouverte par sécurité.

² Un système de récupération de chaleur sera couplé au bassin d'eaux usées. Il ne sera pas mis en place dans le cadre de ce projet. Seuls les locaux techniques et accès pour les futurs équipements de la récupération de chaleur seront construits en même temps que le bassin d'eaux usées.

L'installation du système de récupération de chaleur est prévue à un horizon > 2025, visant à une mise en place en parallèle de la réalisation du quartier de Malley-Gazomètre.

Le taux de remplissage maximal sur le tracé est de 57%, le diamètre maximal à l'aval est de 0,5 m avec un débit maximal de 173 l/s .

Pour les collecteurs des EU, les hypothèses suivantes ont été prises en considération dans le dimensionnement :

- Malley-Gare : 1000 EH (équivalent-habitant) (500 hab. + 1500 emplois)
- Malley-Gazomètre : 2000 EH (1500 hab. + 500 emplois + EH existants)
- Débit EU spécifique de Malley-Gare : 0,02 (l/s)/EH (équivalent-habitant),
- Débit EU de la déchetterie de Malley : 5 l/s,
- Débit de Malley-Gazomètre amené par pompage : 20 l/s,
- Débit de Malley-Gazomètre, amené par réseau gravitaire : 10 l/s,
- Débit des bâtiments existants et conservés : inclus dans débits de Malley-Gazomètre.

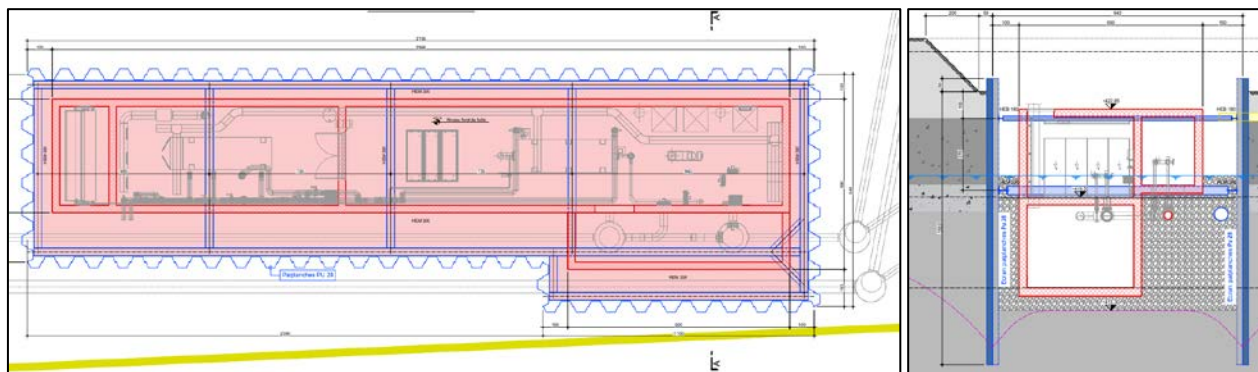
Le taux de remplissage maximal sur le tracé est de 62%, le diamètre maximal à l'aval est de 0,3 m avec un débit maximal de 55 l/s .

3.2.2.2 Bassin de rétention des eaux usées

Le bassin de rétention a les dimensions suivantes :

- 29,9 m de longueur
- 6,9 m de largeur maximale et 4,6 m minimale
- 7,5 m de hauteur

Le bassin a un volume de rétention de 150 m³ permettant de stocker 24h de rejet d'eaux usées.



Situation et coupe de principe du bassin de rétention, Holinger, 2020

3.2.2.3 Mur de soutènement

Le mur de soutènement de quelques 140 mètres qui borde la façade ouest de l'avenue du Chablais sera démoli.

Le tracé de la future avenue de Malley sous lequel se situent les canalisations dont il est question dans le présent préavis implique la démolition de 30 mètres au nord de ce mur. Le bassin dont il est question au point 3.2.2.2 implique la démolition des 40 mètres suivants. Il ne subsisterait donc que la moitié de ce mur, qui sera appelé à être entièrement démoli lors de la requalification de l'avenue du Chablais, à l'horizon 2024-2025.

Il a donc été décidé de profiter des synergies proposées par le chantier pour démolir le mur sur toute sa longueur.

3.3 Interfaces avec les chantiers

Les interfaces avec les chantiers avoisinants sont les suivants :

3.3.1 Avec réseaux existants (CADOUEST, ligne HT, Service de l'eau, etc.)

Des réseaux tiers existants ont été identifiées par l'ingénieur mandataire. Ce dernier pilote et coordonne les interfaces communes.

Aucuns travaux sur les réseaux tiers, concomitant au chantier des collecteurs n'ont été identifiés à ce jour.

Les éventuels travaux des réseaux liés au développement des infrastructures de Malley-Coulisses (par exemple : éclairage public, communication, gaz, eau, etc.) se feront dans le cadre des travaux d'aménagements de l'avenue de Malley ou sont déjà inclus dans le périmètre du chantier Malley-Gare sous maîtrise d'ouvrage CFF (par exemple : électricité via le chemin des Bouchers, etc.).

3.3.2 Avec le plan d'affectation (PA) Malley Gare

La réalisation des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) coïncide avec les travaux spéciaux et de terrassement de Malley-Gare, afin de pouvoir s'y raccorder lors de la réalisation du gros œuvre des bâtiments.

Le tracé des collecteurs passe sous la future chaussée de l'avenue de Malley avec un "détour" au droit du poste électrique du Galicien (PEG), en raison de la présence de la galerie technique souterraine du PEG.

3.3.3 Avec le plan d'affectation (PA) Malley-Gazomètre

Le projet d'évacuation des eaux prévoit de poser des collecteurs d'eaux usées en attente au Sud de l'Avenue de Malley, pour les futures constructions du projet Malley-Gazomètre. A ce jour, seuls les fronts bâtis sont définis dans une version provisoire du plan d'affectation.

3.4 Foncier

Selon la Convention d'équipements techniques Malley-Coulisses entre les propriétaires et les Communes territoriales, les collecteurs à l'avenue de Malley sont définis comme un équipement technique général. Le foncier permettant la réalisation de ladite avenue est mis à disposition par la Ville de Lausanne. A terme, le foncier de l'avenue sera remis aux domaines publics des Communes respectives.

Le foncier permettant la réalisation du bassin de rétention de EU fait partie du projet de requalification de l'avenue du Chablais.



4. Planning général

- Septembre-octobre 2021 : Processus d'autorisations / mise à l'enquête publique
- Octobre 2021 : Adjudication des travaux suite à l'appel d'offres pour les entreprises (sous réserve d'obtention des crédits de constructions du présent préavis et des autorisations)
- Décembre 2021 : Obtention des autorisations
- Décembre 2021 : Vote prilléran du présent préavis
- Février 2022 : Vote rennanaise du préavis d'investissement correspondant
- 1er trimestre 2022 : Début des travaux de collecteurs et bassin de rétention
- 3e trimestre 2022 : Fin des travaux

5. Aspects financiers

5.1 Etudes du projet

Les études sont déjà financées par le préavis intercommunal « Développement de Malley » n° 3-2018.

5.2 Travaux collecteurs et bassin de rétention des EU : Devis général (+/- 10%)

Le devis général des travaux est établi sur la base de l'offre de l'entreprise adjudicatrice pour les travaux de génie civil et du devis préliminaire issu de la consultation d'une entreprise spécialisée pour la partie électromécanique :

Travaux en régie	CHF	115'000.00
Essais	CHF	13'900.00
Installation de chantier	CHF	97'300.00
Coupes de bois et défrichements	CHF	1'900.00
Démolitions et démontages	CHF	20'900.00
Epuisement des eaux	CHF	34'100.00
Enceintes de fouilles	CHF	137'700.00
Fouilles et terrassements	CHF	133'700.00
Couches de fondation pour surfaces de circulation	CHF	34'800.00
Bordures, pavages, dallages, escaliers	CHF	12'700.00
Chaussées et revêtements	CHF	99'800.00
Canalisations et évacuation des eaux	CHF	540'000.00
Constructions en béton coulé sur place	CHF	435'000.00
Maçonnerie	CHF	8'800.00
Electromécanique	CHF	134'500.00
Sous-total net HT	CHF	1'820'300.00
Divers et imprévus 10%	CHF	182'100.00
Sous-total brut HT	CHF	2'002'400.00
TVA 7.7%	CHF	154'200.00
Total TTC	CHF	2'156'600.00

5.3 Participation des propriétaires fonciers

La Convention d'équipements techniques du site Malley-Coulisses signée en 2016 entre les Communes territoriales Prilly et Renens et les propriétaires CFF et Ville de Lausanne s'applique à l'objet du présent préavis.

Elle stipule que 50% du coût de construction de l'équipement général, devisé dans la convention sera supporté par les Propriétaires, et répartis entre eux au prorata des surfaces de plancher (SPD) attribuées aux parcelles leur appartenant.

De plus la Convention prévoit que les propriétaires fonciers rémunèrent les Communes pour la maîtrise d'ouvrage à hauteur de 4% (TTC) sur le coût des travaux (HT) leur incombant. Cette rémunération est répartie entre les propriétaires au prorata des SPD attribuées aux parcelles leur appartenant. Cette rémunération vient en déduction des participations brutes des communes.

5.4 Travaux de terrassement et démolition complète du mur de soutènement

Les travaux de terrassement et démolition complète du mur de soutènement (cf. chapitre 3.2.2.3) ont été devisés à CHF 23'000.- TTC et seront réalisés par la même entreprise en charge des travaux des collecteurs et du bassin de rétention des eaux usées. Ces travaux sont entièrement à charge de la Ville de Prilly. En incluant la part de divers et imprévus de 10%, le montant à considérer s'élève à CHF 25'300.- TTC

5.5 Récapitulation et répartition entre Prilly et Renens

Ce tableau financier récapitule les montants pour l'entier du projet, les participations privées de tiers attendues ainsi que les montants du présent préavis.

	Montant TTC	Prilly	Renens
Coût collecteurs et bassin de rétention	2'156'600.00	1'078'300.00	1'078'300.00
Démolition mur de soutènement	25'300.00	25'300.00	0.00
Part Communes	2'181.900	1'103'600.00	1'078'300.00
Participation propriétaires (montant supputé)	- 1'078'300.00	- 539'150.00	- 539'150.00
Rémunération maîtrise d'ouvrage	- 40'100.00	- 20'050.00	- 20'050.00
Total	1'063'500.00	544'400.00	519'100.00

Le montant brut relatif à la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley Coulisse à la charge de la Commune de Prilly est de 50% du montant total, additionné du montant brut relatif à la démolition du mur de soutènement sur Chablais, soit **CHF 1'103'600.- TTC**. Le montant net à charge de la Commune de Prilly après déduction de la participation estimée des propriétaires fonciers, des recettes sur la maîtrise d'ouvrage et enfin, de la participation de la Commune de Renens est **de CHF 544'400.- TTC**.

5.6 Tableau financier

Budget d'investissement	Total	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Montant en CHF arrondis</i>						
Dépenses (objet du préavis)	1'103'600		1'103'600			
Subventions	0					
Participations ou autres	-559'200		-559'200			
Total investissements net	544'400	0	544'400	0	0	0

Paramètres de base

Durée d'amortissements	30	1
Année début de l'amortissement	2023	2023
Année bouclage du préavis	2052	2023
Taux d'intérêts moyen	1.50%	1.50%

Budget de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Montant en CHF arrondis</i>					

Intérêts

Charge d'intérêts	3909.000.4300	Routes		400	0	0
Charge d'intérêts	3909.000.4600	Egouts		7'800	7'500	7'300

Amortissements

Charge d'amortissements	3311.000.4300	Routes		25'300	0	0
Charge d'amortissements	3311.000.4600	Egouts		17'000	17'000	17'000

Autres charges

Néant						
-------	--	--	--	--	--	--

Total charges fonctionnement			50'500	24'500	24'300
------------------------------	--	--	--------	--------	--------

Autres recettes

Prélèvement fds égouts	4811.000.4600		24'800	24'500	24'300
------------------------	---------------	--	--------	--------	--------

Total recettes fonctionnement			24'800	24'500	24'300
-------------------------------	--	--	--------	--------	--------

Total charges fonctionnement net		0	25'700	0	0
----------------------------------	--	---	--------	---	---

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 25-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'103'600.00 destiné à la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley Coulisses et à la démolition du mur de soutènement de l'avenue de Malley;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire;
3. d'amortir la dépense d'investissement de CHF 1'078'300.00 relative aux canalisations sur une durée de 30 ans à raison de CHF 17'000.00 par année par le compte 3311000.4600 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4600 ;
5. d'amortir la dépense d'investissement de CHF 25'300.00 relative à la démolition du mur sur une durée de 1 an à raison de CHF 25'300.00 par année par le compte 3311000.4300 dès l'année qui suit la fin des travaux;
6. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4300 ;
7. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique « Réseau d'égout, épuration » par un prélèvement sur le fonds "Droits d'égouts", compte 9280.000 ;
8. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

I. Neuhaus Alghisi